

L'Avocat, thermomètre de la démocratie!

Actualité législative publié le 01/03/2014, vu 2704 fois, Auteur : Jean de Valon, Avocat

La place de l'avocat dans la cité reflète l'état de santé du système démocratique

Le rôle de l'avocat dans la Cité dépasse, et de loin, la vision subjective que l'on peut avoir d'une profession et de ceux qui la représentent ou l'exposent médiatiquement, écume parfois grise d'une mer tourmentée.

La raison d'être de l'avocat est de défendre un homme ou une femme.

Cela reste la pratique de la grande majorité des avocats qui sont des professionnels libéraux, consciencieux, honnêtes et dévoués.

L'avocat est celui qui dit non au pouvoir, au puissant ; que ce puissant soit l'employeur, le mari, le bailleur ; mais aussi, a contrario, le salarié, la femme, le locataire car derrière les apparences faciles, la réalité est parfois plus dérangeante.

L'avocat, dans son tréfonds, dit non à l'ordre établi.

C'est pourquoi l'ordre établi ne l'aime pas.

Aujourd'hui, il me semble que l'avocat présente une double tare :

La première est que dans ce temps où la démocratie réelle régresse, ceux qui dérangent en rappelant l'importance des contre-pouvoirs doivent voir leur rôle minorer.

La deuxième est qu'il exerce une profession libérale, professions libérales que la classe dominante, souvent issue des grandes écoles puis du secteur public méprise pour les considérer riches et vénales.

Le professionnel libéral aujourd'hui, pourtant, dans sa masse, est au mieux à la tête d'une TPE, au pire smicard solitaire.

Mais il conserve, encore, son indépendance d'esprit, sa liberté ; son désormais seul luxe.

Il est frappant de voir que les textes législatifs se méfient de l'avocat, jusqu'à l'écarter de la « classaction » à la française confiée aux associations, aujourd'hui imprudemment sanctifiées, alors qu'elles sont le meilleur, mais aussi le pire.

Je ne crois guère à la pureté.

Si l'avocat est ainsi écarté c'est qu'il gène et dérange l'ordre établi.

Cette France corsetée par la place excessive du secteur public dans la pensée dominante.

A l'heure du pacte de responsabilité qui veut dynamiser le pays, ne croyez-vous pas qu'il serait sain de rappeler, aussi, que quand le rôle de l'avocat est mis en avant, quand cette profession est respectée ; c'est le signe que la pensée démocratique, avec sa musique profonde des contrepouvoirs est comprise ?

Et que l'inverse est signe d'un affaiblissement démocratique ?

L'avocat, c'est l'un des thermomètres de la démocratie.

Mais je sais bien que beaucoup diront que son thermomètre, il peut...enfin, vous voyez...